

2023-2024

DATES DE DIFFUSION DES FICHES POUR L'INSCRIPTION ET LE PAIEMENT

DU MERCREDI, DES VACANCES SCOLAIRES ET DE LA GARDERIE DU MATIN ET SOIR

CAF : attestation de paiement la plus proche de la date d'inscription

(Cocher uniquement les mercredis souhaités, paiement par anticipation, il reste dû après l'inscription)

(Apporter le repas froid du midi, dans une boîte hermétique)

INSCRIPTION POUR LES MERCREDIS DE 2023-2024	
Du lundi 21/08 au 25/08/2023, correspondant aux Mercredis du 6 septembre au 18 octobre 2023	Fin de paiement le 25 août 2023 (Q.F de la CAF)
Du lundi 02/10 au 06/10/2023, correspondant aux mercredis du 8 novembre au 20 décembre 2023	Fin de paiement le 06 octobre 2023 (Q.F de la CAF)
Du lundi 04/12 au 08/12/2023, correspondant aux mercredis du 10 janvier au 21 février 2024	Fin de paiement le 08 décembre 2023 (Q.F de la CAF)
Du lundi 05/02 au 09/02/2024, correspondant aux mercredis du 13 mars au 17 avril 2024	Fin de paiement le 09 février 2024 (Q.F de la CAF)
Du lundi 25/03 au 29/03/2024, correspondant aux mercredis du 8 mai au 3 juillet 2024	Fin de paiement le 29 mars 2024 (Q.F de la CAF)

(Cocher uniquement les semaines souhaitées, paiement par anticipation, il reste dû après l'inscription)

INSCRIPTION POUR LES VACANCES SCOLAIRES DE 2023-2024	
Du lundi 18/09 au 22/09/2023, correspondant aux vacances du 23 octobre au 3 novembre 2023	Fin de paiement le 22 septembre 2023 (Q.F de la CAF)
Du lundi 22/01 au 26/01/2024, correspondant aux vacances du 26 février au 8 mars 2024	Fin de paiement le 26 janvier 2024 (Q.F de la CAF)
Du lundi 11/03 au 15/03/2024, correspondant aux vacances du 22 avril au 3 mai 2024	Fin de paiement le 15 mars 2024 (Q.F de la CAF)
Du lundi 20/05 au 31/05/2024, correspondant aux vacances du 8 juillet au 9 août 2024	Fin de paiement le 31 mai 2024 (Q.F de la CAF)

(Sélectionner les trimestres souhaités pour la GARDERIE du matin et du soir,

Paiement par anticipation, il reste dû après l'inscription de chaque période commencée)

INSCRIPTION POUR LES ACCUEILS DU MATIN ET SOIR DE 2023-2024	
Du 15 juillet au 11 août 2023, correspondant au 1 ^{er} trimestre du 4 septembre au 22 décembre 2023	Fin de paiement 16 août 2023 (Voir tableau des tarifs ci-joint)
Du 18/12 au 22/12/2023, correspondant au 2 ^{ème} trimestre du 08 janvier au 19 avril 2024	Fin de paiement le 22 décembre 2023 (Voir tableau des tarifs ci-joint)
Du 08/04 au 12/04/2024, correspondant au 3 ^{ème} trimestre du 06 mai au 05 juillet 2023	Fin de paiement le 12 avril 2024 (Voir tableau des tarifs ci-joint)

Dossier complet et obligatoire de l'enfant (voir site de SEILLANS, vivre ensemble...) : fiche de renseignements, fiche sanitaire, certificat médical des vaccins à jour, attestation d'assurance (MAE...) coupon règlement de fonctionnement (p12, 1 fois pour toute la scolarité)